

<b>Date rédaction</b>	07/2019	<b>Lieu</b>	Port Saint-Vaast-la-Hougue	<b>Version</b>	V1
<b>Rédacteur</b>	CD 50 SMEPA	<b>Date réunion</b>	24/06/2019		
Prénom et nom		Organisme		<b>Pr</b>	<b>Ex</b>
<b>Membres du conseil portuaire</b>					
M. Jean Morin	Président			x	
<b>Représentants du concessionnaire</b>					
M. Jean Lepetit	Titulaire			x	
M. Jacques Coquelin	Titulaire				x
Mme Frédérique Boury	Suppléante				x
M. Serge Laidet	Suppléant				x
<b>Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue</b>					
M. Gilles Auger	Titulaire			x	
Mme Fabienne Barbey	Suppléante				x
<b>Représentants personnel du concessionnaire</b>					
M. Olivier Lemaigen	Titulaire			x	
M. Florent Duloir	Suppléant			x	
<b>Représentants personnel gestion des ports</b>					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			x	
<b>Représentant de l'activité pêche</b>					
M. Mickaël Hubert	Titulaire			x	
M. Romain Laneele	Titulaire				x
M. Francis Laneele	Titulaire			x	
M. Didier Doucet	Suppléant				x
M. Sébastien Ruel	Suppléant				x
1 Poste vacant pour la pêche					
<b>Représentants de l'activité plaisance</b>					
M. Georges Courtay	Titulaire				x
M. Lucien Poirot	Titulaire			x	
M. Philippe Lemoult	Titulaire			x	
M. Jean Riby	Titulaire			x	
M. Guillaume Villeneuve	Titulaire				x
M. François Taille	Suppléant				x
M. Arnaud Renard Dewynter	Suppléant				
M. Philippe Richard	Suppléant				x
M. Claude Santerre	Suppléant				
M. Rémy Noël	Suppléant			x	
<b>Représentants de l'activité commerce</b>					
M. Eric Jacob	Titulaire			x	
M. Pascal Amiard	Suppléant				x
<b>Autres participants</b>					
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports			x	

Le conseil portuaire des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Tatihou s'est réuni le 24 juin 2019 au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

**M. Morin** souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et présente **M. Clergeau** responsable du service de la mer et de l'exploitation portuaire, il l'invite à procéder à l'appel des membres.

Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** demande à **M. Leteissier** d'aborder le premier point à l'ordre du jour de la réunion et l'invite à les présenter.

### **I - Approbation du compte-rendu du conseil portuaire du 23 novembre 2018**

**M. Morin** demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

**M. Poirot** remercie de la prise en compte de ses remarques dans la rédaction du compte-rendu, mais s'étonne que celle faisant référence au code des ports ne l'a pas été, et indique que les redevances du port sont différentes des taxes d'outillages.

**M. Leteissier** répond qu'effectivement le compte-rendu a été rédigé en tenant compte des remarques sauf en ce qui concerne les redevances, car le choix a été fait depuis plusieurs années pour qu'il n'y ait pas de droits de port pour la plaisance.

**M. Morin** propose que la formulation de **M. Poirot** soit reprise avec la réponse apportée par **M. Leteissier**.

***M. Poirot** précise que la réglementation du code des transports n'est pas suivie. (R5321-1 et 5321-17) et que l'excédent de Saint Vaast va continuer à équilibrer, au titre de la SPL, le déficit engendré par Portbail et Barfleur.*

**M. Leteissier** n'est pas d'accord avec **M. Poirot** puisque les articles cités dans le code des transports concernent l'application des droits de port qui n'est pas mis en place pour la plaisance sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue. Il est uniquement appliqué sur la plaisance les tarifs d'outillage qui sont différents des droits de port.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité en prenant en compte les corrections.

### **II – Rapport d'activité du port 2018 :**

**M. Leteissier** présente le rapport d'activité 2018.

**M. Morin** demande s'il y a des questions.

Aucune observation n'étant formulée, **M. Leteissier** présente le point suivant.

### **III – Compte de résultat 2018 :**

**M. Lemaignan** présente le compte de résultat 2018. Il précise que les charges de consommations sont en augmentation en raison des cours des carburants, et la baisse des charges de salaires et traitements s'explique par le changement de structure et la mise à disposition de personnels.

**M. Morin** demande s'il y a des questions.

**M. Poirot** demande des précisions sur différentes lignes du compte de résultat à savoir :

Lignes de dépenses :

- à quoi correspond les 140 584 € d'entretien immobilier et foncier ;

**M. Lemaignan** répond que cela correspond aux travaux de dragage qui ont débuté en octobre 2018, cela comprend également la réfection des parkings ainsi que l'aménagement des terres agricoles. Il précise que la réfection de la cale est prévue sur 2019.

- les 25 668 € d'entretien mobilier et matériel ;

**M. Lemaignan** indique qu'il s'agit de l'entretien de la potence et du pont bascule ainsi que de la pompe à carburant.

- les 16 458 € de petit matériel et équipement ;

**M. Lemaignan** répond que c'est une addition des dépenses quotidiennes de petits matériels, et énumère quelques exemples.

- les 19 608 € de maintenance ;

**M. Lemaignan** répond qu'il s'agit de travaux de maintenance sur la potence de matage.

- les 64 684 € de personnel mis à disposition ;

**M. Lemaignan** explique que cela correspond aux salaires des agents du département mis à disposition de la S.P.L.

- les 11 525 € d'études et environnement ;

**M. Lemaignan** précise qu'il s'agit des études réalisées dans le cadre du dragage du port.

Lignes de recettes :

- redevance occupation : 69 423 €

**M. Lemaignan** indique que cela correspond aux redevances d'AOT sur le foncier du port.

- reprise de provision : 17 887 €

**M. Lemaignan** explique que cela correspond aux reprises de provision sur les années antérieures pour le chantier de dragage, et précise qu'elles seront plus importantes en 2019.

- transfert de charges d'exploitation : 32 642 €

**M. Lemaignan** informe que cela correspond à une recette liée à la mise à disposition du personnel de Saint-Vaast-la-Hougue sur les autres ports.

**M. Poirot** fait remarquer que Saint-Vaast-la-Hougue a un résultat positif qui va contribuer à couvrir le déficit de Portbail.

**M. Morin** précise que chaque comptabilité est séparée, qu'il n'y a pas de transfert de résultat d'un port à l'autre. Il explique que lorsque les travaux de dragage seront terminés sur Saint-Vaast-la-Hougue, le résultat comptable de ce port apparaîtra en négatif.

**M. Poirot** demande le montant des provisions au 31 décembre 2018, car elles n'apparaissent pas dans le compte de résultat.

**M. Morin** répond que chaque port a une trésorerie positive, que c'est comptablement que le résultat est impacté, et informe qu'il va inviter un expert-comptable afin d'expliquer les résultats.

**M. Poirot** indique que les bénéfices annuels des comptes de Saint-Vaast-la-Hougue n'apparaissent pas.

**M. Lemaignan** répond que chaque dividende reste dans la société et que chaque dividende est affecté et impacté sur le résultat de la S.P.L. Il précise qu'à Portbail les provisions sont plus importantes qu'à Saint-Vaast-la-Hougue, mais que cela est lié à des provisionnels d'investissement qui n'ont pas vocation à perdurer dans le temps.

**M. Morin** propose qu'une présentation des comptes soient faite par le cabinet comptable.

**M. Poirot** précise avoir relevé 345 000 € de provision pour Portbail et 542 000 € pour Saint-Vaast-la-Hougue par rapport aux documents en leur possession. Il informe que des travaux sont à réaliser le long du ponton D car l'enrochement est disjoint.

**M. Duloir** répond qu'il n'y a jamais eu de joints à cet endroit, et précise qu'une entreprise ainsi qu'un technicien ont étudié cette problématique mais n'ont pas relevé d'aggravation notable. Il précise qu'une reprise de cette zone obligerait un démontage de l'enrochement d'un bout à l'autre. Il s'avère plus urgent de refaire les joints de la jetée du feu vert.

#### **IV - Point sur les travaux :**

**M. Lemaignan** présente les travaux **dans le périmètre de la SPL** réalisés depuis le dernier conseil portuaire ou en cours de réalisation :

Réfection partielle de la cale d'accès au bureau du port (société Boucé)	11 697 € TTC
Dragage du port (société Merceron)	650 255 € TTC
Travaux voirie portuaire (marquage de peintures)	5 800 € TTC

Et ceux réalisés sur les crédits départementaux :

Travaux de voirie portuaire (société Mastellotto)	80 000 € TTC
---	--------------

**M. Lemaigen** présente les relevés bathymétriques effectués avant le début des travaux, et ceux effectués au 15 mai 2019. Il précise que 15 700 m<sup>3</sup> ont été dragués, et que 3 zones n'ont pas fait l'objet de dragage.

Il informe que les travaux reprendront le 2 septembre 2019 pour une fin de travaux prévue à la mi-octobre. Les conduites de rejet seront retirées durant la saison estivale et remises en place fin août avant la reprise des travaux. Un relevé bathymétrique sera effectué à l'issue du chantier.

Il avise d'un nombre important d'arrêt des machines suite au retrait de filets de pêche, pneus, cordages plaisanciers etc...

**M. Lanéelle** fait observer qu'une étude préalable aurait pu avoir lieu afin d'éviter l'arrêt des machines.

**M. Morin** souligne l'incivisme traduit par ces actions.

**M. Poirot** s'étonne que le niveau d'eau ne soit pas maintenu à 2 m 50 comme l'indique les instructions nautiques.

**M. Lemaigen** informe que le tirant d'eau est de 2 m 30 et non 2 m 50.

**M. Duloir** précise que la côte marine du port est de 2 m 30, la fermeture intervenant à 2 m 40.

**M. Poirot** donne lecture du ressenti des usagers et des difficultés de sorties :

*« Ce chantier a commencé en retard, et ce, avec pas mal d'aléas, la machine ne tournant pas tous les jours... On est en droit de se poser des questions sur le professionnalisme de cette entreprise ! En attendant, ce sont toujours les plaisanciers résidents qui subissent les nuisances. Les sorties de printemps ont été perturbées et maintenant ce sera celles d'automne ! Cette situation est inadmissible ! Si le chantier avait été suivi et administré correctement par des gens qui sont censés le faire, nous n'en serions pas là. Un geste commercial de la SPL envers les locataires des emplacements serait le bienvenue voire nécessaire ».*

**M. Duloir** répond qu'il ne peut laisser dire qu'il y a eu des journées où les plaisanciers n'ont pas pu sortir.

**M. Riby** indique qu'il n'a pas eu de problème : *« Concernant les travaux de dragage, je suis très satisfait de ce qui a été fait : mon bateau est sur le ponton E côté impair (donc entre D et E). Là le boulot de dragage a été fait, et maintenant, je peux sortir et entrer dans le port sans être bloqué dans la vase. Mon tirant d'eau est de 2 m et maintenant c'est bon. Je tiens à signaler que je suis très satisfait des équipes de Florent, toujours très disponibles quand je posais des questions sur les travaux, ils ont aussi très bien géré le déplacement des bateaux pendant les travaux. Et ce n'était pas simple ».*

**M. Lemaigen** présente les travaux de voirie réalisés par la société Mastellotto, et financés par les crédits départementaux, la S.P.L ayant pris en charge le coût de la peinture.

**M. Morin** fait remarquer que l'entreprise en charge des travaux a fait un travail rapide et remarquable.

**M. Lemaigen** informe que 4 stationnements ont été ajoutés pour les véhicules avec remorques, ainsi que la modification du stockage, des tables de vente et du stationnement des pêcheurs sur le quai Vauban et le quai Tourville. Un courrier va être envoyé aux pêcheurs afin de les informer.

**M. Hubert** indique qu'il y a un problème de circulation, s'il stationne son véhicule le long de la ligne blanche.

**M. Auger** répond qu'il y a des places réservées aux pêcheurs de l'autre côté.

Les professionnels de la pêche approuvent les travaux présentés.

## **V - Point 2018 sur l'actualisation, la réception et le traitement des déchets**

**M. Leteissier** présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Saint-Vaast-la-Hougue qui a été actualisé par arrêté n°2016-322 du président du conseil départemental de la Manche en date du 30 septembre 2016.

L'année 2018 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Types	Catégories	2017		2018	
Déchets d'exploitation		Quantités et montants		Quantités et montants	
Déchets ménagers et assimilés	Déchets de cuisine	99 t	14 180 € (intégrés à la taxe foncière)	-	14 425 € (intégrés à la taxe foncière)
	Déchets de tissus animaux (pêche)			-	
Verres	Verres ordinaires	7,2 t		-	
Fûts et emballages	Cartons d'emballage	3 t		-	
	Emballages plastiques				
	Cagettes en polystyrène				
	Papiers d'emballage				
Métaux (hors fûts et contenants)	Dragues	17,12 t	1 146 ,20 € (recette)	7,28 t	1 492,10 € (recette)
	Chaînes				
	Câbles				
Plastiques (hors emballage)	Films en plastique	4,95 t	0 €	18,06 t	1 408,68 € TTC
	Filets de pêche				
	Bacs "halle à marée"				
Pneus	Pneus usagés	0 t	0 € TTC	0 t	0 € TTC
Palettes et cagettes en bois	Palettes en bois	0 m <sup>3</sup>	gratuit	0 m <sup>3</sup>	gratuit
Déchets souillés par des substances dangereuses	Ustensiles souillés par un produit dangereux	367 kg	1 284,75 €TTC	729 kg	1 985,42 € TTC
	Chiffons en tissus souillés par des produits dangereux				
	Filtres à huile vides				
	Filtres gasoil essence				
	Pinceaux				
	Bois de coque de navire				
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	Bidon d'huiles vides	507 kg		634 kg	
	Contenants de peinture				
	Contenants de produits nettoyants				
	Contenants de produits dégraissants				
	Contenants de produits lubrification				
Piles et accumulateurs	Piles usagées	0 kg	gratuit	30 kg	gratuit
	Batteries	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit
Huiles et combustibles liquides usagés	Huile de vidange	12 100 L	1 402,80 € TTC	10 000 L	1 002 € TTC
	Déchets hydrocarbures (curage cuve gasoil/essence)	0 t	0 € TTC	0 t	0€ TTC

## VI - Questions diverses

**M. Morin** demande s'il y a des questions.

**M. Riby** demande ce qu'il en est du portail de l'aire de carénage qui est en panne.

**M. Duloir** répond que des travaux importants sont à effectuer, mais qu'il est préférable de temporiser, car en fonction de l'implantation du projet du pôle tourisme, on ne sait pas s'il pourra être réutilisé après un changement d'emplacement.

**M. Poirot** demande ce qu'il en est du pôle tourisme.

**M. Auger** informe que les plans et le bâtiment vont être communiqués dans les semaines à venir. Le début des travaux étant prévu pour début mars, la livraison du bâtiment pour septembre 2021.

**M. Lemaigen** précise qu'un plan détaillé en terme de reconfiguration de la zone de carénage sera présenté lors d'un prochain conseil portuaire.

**M. Poirot** demande l'impact financier sur la S.P.L

**M. Lepetit** répond que c'est un co-financement Département, CAC, Mairie.

**M. Noël** fait remarquer l'état d'abandon des espaces verts portuaires par rapport à ceux de la ville.

**M. Lepetit** répond que ce problème est globalement résolu, il est prévu de revoir les espaces verts à proximité du comptoir maritime.

**M. Noël** précise qu'il parlait de ceux entre la Marina et la bouée cardinale.

**M. Le moult** signale qu'il y a beaucoup d'algues vertes sur les pontons d'ancienne génération, de A à E et que c'est glissant.

**M. Duloir** informe qu'il rencontrera en septembre la société en charge des nouveaux pontons.

**M. Lemaigen** propose que soit étudiée la mise en place d'un nouveau platelage.

**M. Riby** demande ce qu'il en est des locations à quai.

**M. Lemaigen** répond qu'un règlement va être étudié et soumis à un prochain conseil portuaire.

**M. Poirot** informe qu'une réglementation gouvernementale va être mise en place pour les navires en location.

**M. Hubert** demande si l'échelle sur la cale va être remplacée.

**M. Duloir** informe qu'une nouvelle échelle va être mise en place.

#### POINTS SUR LE PORT DE TATIHO

**M. Leteissier** présente :

Les travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;
- peinture de la rambarde.

Il informe du déroulement de la manifestation « La Tatihougue 2019 », et précise qu'un Avurnav va être édité.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le 04 NOV 2019

Le président du conseil portuaire,

Jean Morin

